



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/41
4 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7 – 11 avril 2008

PROPOSITION DE PROJET: MEXIQUE

Le présent document comprend les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Elimination

- Plan national d'élimination du bromure de méthyle (première tranche) Canada, Italie, Espagne et ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS NON PLURIANNUELS MEXIQUE

TITRES DES PROJETS**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

Plan national d'élimination du bromure de méthyle (première tranche)	Canada, Italie, Espagne et ONUDI
--	----------------------------------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Ministère de l'environnement (SEMARNAT)
---	---

**DERNIERES DONNEES DECLAREES SUR LA CONSOMMATION DES SAO A ELIMINER GRACE AU PROJET
A : DONNEES RELATIVES A L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2007, EN DATE DE JANVIER 2008)**

Annexe E, BM	894,6		
--------------	-------	--	--

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2006, EN DATE DE
JANVIER 2008)**

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
BM	QPS/143,1	Non QPS/722,6		

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITES DE L'ANNEE EN COURS		Financement – millions \$US	Élimination – tonnes PAO
	ONUUDI	1 075 000	187,5
	Canada	565 000	0
	Italie	1000 000	90

TITRE DU PROJET :	
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	895
Durée du projet (mois) :	72
Montant initial demandé (\$US) :	10 097 564
Coût final du projet (\$US) : (voir tableau ci-dessous)	
Coût différentiel d'investissement	12 564 763
Imprévus (10 %) :	1 256 476
Coût différentiel d'exploitation	-4 598 860
Coût total du projet :	9 222 379
Participation locale au capital (%) :	100
Élément d'exportation (%) :	Aucun
Subvention demandée (\$US) :	9 222 379
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	10,30
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	897 291
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	10 159 670
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	O
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	O

Cost (US \$)	2008	2010	2012	2013	Total
Canada (projet)	500 000	500 000	200 000	217 522	1 417 522
Canada (support)	58 527	58 527	23 411	25 462	165 927
Italie (projet)	2 000 000				2 000 000
Italie (soutien)	230 000				230 000
Espagne (projet)		800 000	800 000		1 600 000
Espagne (soutien)		93 000	93 000		186 000
ONUUDI (projet)	1 000 000	2 000 000	1 000 000	204 857	4 204 857
ONUUDI (soutien)	75 000	150 000	75 000	15 364	315 364
Projet total	3 500 000	3 300 000	2 000 000	422 379	9 222 379
Soutien total	363 527	301 527	191 411	40 826	897 291

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT	Pour examen individuel
--------------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Mexique, l'ONUDI, en tant qu'agence principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 54^{ème} Réunion, un plan national d'élimination du bromure de méthyle (BM). Le projet sera également mis en œuvre avec l'aide des gouvernements du Canada, de l'Italie et de l'Espagne. Le coût total du projet, tel que soumis à l'origine, est de 10 097 564 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1 033 832 \$ US. Le projet propose l'élimination complète de 895 tonnes PAO de MB d'ici fin 2012. La consommation de référence pour le BM est de 1 130,8 tonnes PAO.

Contexte

2. A sa 42^{ème} réunion, le Comité exécutif a approuvé 1 105 000 \$US plus les coûts d'appui d'agence de 131 209 \$US pour la mise en œuvre d'un programme d'assistance technique, visant à éliminer 162,4 tonnes PAO de BM utilisée dans la fumigation des sols et dans des applications post-récoltes afin de respecter le niveau de consommation autorisé en 2005. Les activités visant à éliminer le BM dans la fumigation des sols ont été mises en œuvre par le Gouvernement de l'Espagne et l'ONUDI (agence principale d'exécution) tandis que les activités visant à éliminer le BM dans des applications post-récoltes ont été mises en œuvre par le Gouvernement du Canada.

Utilisations du BM

3. La consommation actuelle de BM utilisée comme un fumigant de sol est de 804,4 tonnes PAO. Le BM est appliqué en tant que fumigant de sol pour diverses récoltes tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Récolte	Superficie totale (ha)	Superficie utilisant du BM	BM (tonnes PAO)	Nbre d'agriculteurs
Fraises	6 269	1 097	257,6	69
Tomates	35 727	1 023	214,0	90
Piment	6 420	161,25	36,7	83
Melons	17 888	570	57,6	94
Baies	3 439	630	148,2	113
Ail	1 172	53,8	12,7	28
Autres	10 619	341	41,1	99
Fleurs	14 428	205	36,5	118
Total	95 962	4 081	804,4	694

4. Plus de 90 tonnes PAO de BM sont également utilisées par environ 1 180 fumigateurs pour la fumigation des locaux et des structures indiquées ci-après afin de lutter contre une large variété de nuisibles :

Applications	BM (tonnes PAO)
Entrepôts et silos contenant des grains et autres produits entreposés	36,2
Moulins à farine, usines de production alimentaire	34,4
Matériaux en bois (non-QPS)	4,2

Applications	BM (tonnes PAO)
Musées, bâtiments historiques	1,4
Camions, autorails, bateaux, avions	10,6
Divers (piments séchés, épices, fruits séchés, noix, produits du tabac)	3,6
Total	90,4

Projet d'élimination

5. Le Plan national d'élimination du BM a été établi sur la base des activités mises en œuvre grâce au programme d'assistance technique approuvé à la 42^{ème} réunion du Comité exécutif. Les technologies de substitution choisies pour l'élimination du BM, tel que le fumigant de sol, ont été testées sur le terrain. Toutes les alternatives choisies ont été discutées de façon approfondies avec les agriculteurs.

6. Les technologies de substitution proposées comprennent des produits chimiques de substitution tels que les fumigants pour les sols uniquement ou avec la solarisation et des solutions de substitution non-chimiques, à savoir les substrats hors-sol, l'utilisation de vapeur, les greffes et la bio-fumigation. Pour la fumigation des locaux et des structures, les technologies proposées comprennent la phosphine en comprimés ou pastilles ou combinée avec la chaleur et le dioxyde de carbone; des atmosphères contrôlées pour des produits nécessitant un traitement rapide. Toutes les technologies proposées seront mises en œuvre avec des systèmes de gestion intégrée des nuisibles. Des programmes de formation sur l'utilisation des diverses alternatives seront proposés aux principales parties prenantes.

7. Le coût total du programme national d'élimination a été estimé à 10 097 564 \$US avec un rapport coût-efficacité de 11,27 \$US/kg.

8. A l'heure actuelle, tous les importateurs de BM sont enregistrés auprès de la Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires. Toutes les licences d'importation sont soumises à l'approbation de la Commission ainsi que du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Le Ministère s'engage à mettre en application un quota maximum d'importation afin de garantir le respect du calendrier d'élimination établi. Une fois le projet mené à terme, d'ici fin 2013, le gouvernement du Mexique promulguera un décret ministériel interdisant les importations sur les utilisations contrôlées de BM.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

COMMENTAIRES

9. La consommation de BM en 2006 signalée par le Gouvernement du Mexique, en vertu de l'article 7 du Protocole, est de 722,6 tonnes PAO, ce qui correspond à 182,0 tonnes de moins que le niveau de consommation maximal autorisé pour cette année (904,6 tonnes PAO). En 2007, la consommation de BM a atteint 894,6 tonnes PAO.

10. Etant donné la diversité des climats et des conditions de production au Mexique, le Secrétariat a demandé des explications supplémentaires sur la viabilité et la durabilité techniques des technologies choisies au moment de leur introduction dans diverses régions du pays. L'ONUDI, en tant qu'agence principale d'exécution, a indiqué que le choix des solutions de substitution était fondé sur l'expérience retirée des divers projets menés à bien au Mexique, ainsi que sur les expériences menées dans d'autres pays dans des conditions climatiques similaires. Environ 20 démonstrations pilotes ont été réalisées jusqu'à fin décembre 2007, et d'autres seront menées durant le premier trimestre 2008, dans différents Etats du Mexique, où le climat et la situation sociale des agriculteurs varient selon le cas. En outre, l'expérience locale et l'efficacité économique ont été analysées en consultation avec les institutions participantes et les principaux producteurs ainsi qu'avec le personnel technique et l'ONUDI.

11. Le Secrétariat a également demandé une explication sur la façon dont les institutions nationales, d'Etat et/ou locales impliquées dans le projet pourraient bénéficier à court terme (c'est-à-dire pendant la mise en œuvre du projet) et à long terme, une fois que le projet sera terminé. L'ONUDI a signalé que les experts locaux se sont engagés autant que possible dès le début. Dans le cas de la technologie du greffage, une équipe professionnelle mexicaine très réputée intervient déjà auprès des agriculteurs. La technologie du greffage doit être appliquée par des groupes d'agriculteurs qui apprendront à maîtriser pleinement la technologie, ce qui les rendra indépendants vis-à-vis des fournisseurs. Sur le plan local, les associations de production et les experts des institutions de chaque zone de culture sont déjà engagés dans le projet. L'équipe nationale apportera une aide directe aux agriculteurs et assurera le transfert de technologies. Le recours à des experts internationaux expérimentés sera très limité, étant donné qu'ils vont essentiellement former les formateurs et présenter l'application de la technologie.

12. Le Secrétariat et l'ONUDI a débattu des questions relatives aux coûts associés à l'introduction de technologies hors-sol pour les fraises, les baies et les fleurs, et les greffes pour les melons, ces coûts étant supérieurs à ceux de projets similaires dans d'autres pays. Sur cette question, l'ONUDI a signalé que, au regard des excellents résultats obtenus dans le cadre du projet d'assistance technique sur l'utilisation des greffes pour les melons, les agriculteurs n'accepteront pas d'autres solutions de substitution. La technologie hors-sol a été introduite pour les fleurs car les agriculteurs connaissent déjà cette technologie qui est meilleur marché que la vapeur, en raison du coût du transport des chaudières sur de longues distances ou de la nécessité d'augmenter le nombre de chaudières afin de diminuer les coûts de transport. En ce qui concerne les fraises et les baies, des solutions de substitution ont été proposées dans diverses régions. Cependant, la technologie hors-sol est proposée lorsque le lieu de production est trop proche des centres urbains pour que l'utilisation de produits chimiques soit acceptable. Suite à des discussions supplémentaires sur cette question, l'ONUDI a ajusté le coût du projet en réduisant la superficie nécessitant des technologies à faible rapport coût-efficacité. Il a été également convenu que le Gouvernement du Mexique ferait preuve de davantage de souplesse au niveau de l'utilisation des ressources disponibles afin d'éliminer le BM pour toute culture ou application qu'il jugerait plus appropriée.

Accord

13. Le Gouvernement du Mexique a présenté un projet d'accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif définissant les conditions de l'élimination complète du BM au Mexique, ce projet figurant en annexe du présent document.

RECOMMANDATION

14. Compte tenu de ce qui précède, le Comité exécutif envisage l'approbation de la proposition de projet, en précisant qu'aucun financement supplémentaire ne sera accordé par le Fonds multilatéral pour l'élimination des utilisations contrôlées de bromure de méthyle au Mexique.

CONDITIONS CONVENUES VISANT L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE AU MEXIQUE (PROJET)

1. Le Comité exécutif convient :
 - a) À sa 42^e réunion, d'approuver un montant de 1 105 000 \$ US qui seront disponibles pour le Mexique afin de parvenir au niveau de consommation de bromure de méthyle autorisé en 2005 (élimination de 162,4 tonnes PAO);
 - b) À sa 54^e réunion, d'approuver en principe un montant supplémentaire de 9 222 379 \$ US, ce qui représenterait la totalité des fonds disponibles pour le Mexique afin de parvenir à l'élimination complète des usages réglementés de bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols et des installations (895 tonnes PAO).
2. Tel qu'elle a été déclarée au Secrétariat de l'Ozone, la consommation de référence de bromure de méthyle permettant de réaliser la conformité au Mexique est de 1 130,8 tonnes PAO; la consommation de bromure de méthyle en 2007 était de 894,6 tonnes PAO. De ce fait, le Mexique est parvenu à la conformité à l'obligation de gel de 2002 définie dans le Protocole de Montréal et est conforme à la réduction de 20 pour cent définie dans le Protocole en 2005.
3. Les réductions conformes aux conditions des projets ci-dessus mentionnés et les autres engagements présentés dans le projet permettront de s'assurer que le Mexique respecte le calendrier des réductions indiquées ci-dessous. À cet égard, le Mexique réduira la consommation nationale des usages réglementés de bromure de méthyle, à l'exception des applications de quarantaine et des applications préalables à l'expédition, sous les niveaux de consommation de chaque année indiquée :

Année	Élimination annuelle (tonnes PAO)	Consommation autorisée (tonnes PAO)
2008	0	895
2009	100	795
2010	120	675
2011	150	525
2012	200	325
2013	325	

4. Le Mexique s'engage à maintenir en permanence les niveaux de consommation indiqués ci-dessus en ayant recours à des restrictions d'importations et à d'autres politiques qu'il estimerait nécessaires.
5. Le financement des projets sera décaissé par l'ONUDI et le Gouvernement du Canada, de l'Italie et de l'Espagne et selon les répartitions budgétaires annuelles figurant au tableau suivant :

Année	Fumigation des sols			Installations	Financement total (\$US)
	ONUDI (\$US)	Italie (\$US)	Espagne (\$US)	Canada (\$US)	
2008	1 000 000	2 000 000		500 000	3 500 000
2010	2 000 000		800 000	500 000	3 300 000
2012	1 000 000		800 000	200 000	2 000 000
2013	204 857			217 522	422 379
Total	4 204 857	2 000 000	1 600 000	1 417 522	9 222 379

6. Le gouvernement du Mexique a examiné les données sur la consommation pour tous les secteurs couverts dans ce projet et il est persuadé qu'elles sont exactes. Par conséquent, le gouvernement conclut le présent accord avec le Comité exécutif en étant entendu que, si une consommation supplémentaire de bromure de méthyle sols était découverte plus tard, il incomberait uniquement au gouvernement du Mexique d'en assurer l'élimination.

7. Le gouvernement du Mexique, de concert avec l'ONUDI et les gouvernements du Canada, de l'Italie et de l'Espagne, disposera de la souplesse nécessaire lui permettant d'organiser et de mettre en œuvre les éléments du projet qu'il juge importants afin de respecter les engagements en matière d'élimination du bromure de méthyle pris ci-dessus. L'ONUDI et les gouvernements du Canada, de l'Italie et de l'Espagne conviennent de gérer le financement du projet de manière à assurer la réalisation des réductions particulières de la consommation de bromure de méthyle convenues.

8. L'ONUDI remettra chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés en matière de réductions de bromure de méthyle dans tous les secteurs, ainsi que sur les coûts annuels liés à l'utilisation des technologies de substitution choisies et aux intrants financés par les fonds du projet.

- - -